



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date Convocation : 28/04/2022
Date d'affichage de la convocation : 28/04/2022
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 03/05/2022

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le **12 MAI 2022** SLO

ID : 033-213301435-20220503-2022_039_V2-DE

Délibération n° 2022-039

Mardi 03 mai 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-huit avril deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Benoît DULAU - Elvira MOMMERT – Corinne JEANDONNET - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF – Hélène BURESI - Jean-Roger THUILLIAS – Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX-MICHEL procuration à Alain TABONE
Nathalie TRIGANT procuration à Elodie KOPF
Jean-Pierre PRAT procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX-MICHEL – Nathalie TRIGANT – Jean-Pierre PRAT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Michel BARSE

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE POUR LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT DU PORT ET ANNEXES

Vu le programme de restructuration du bâtiment du port et des annexes,
Vu la publicité et l'avis de publication du MAPA n°2021-INV-003 pour l'ensemble des lots,
Vu la date limite de réception des offres au 17 janvier 2022 à 12h00,
Vu la délibération n°2022-002 du 27 janvier 2022,
Vu la publicité et l'avis de publication du MAPA n°2022-INV-001-08,
Vu la date limite de réception des offres au 24 avril 2022 à 12h00,
Vu le tableau d'analyse des candidatures et des offres de la Maîtrise d'œuvre,
Vu le rapport de la Commission d'appel d'offres du 28 avril 2022,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Le marché à procédure adaptée n°2021-INV-003 concernant les travaux de restructuration du bâtiment du Port et des annexes pour le projet de création d'un restaurant a été lancé au 4^{ème} trimestre 2021. La date limite de réception des offres était fixée au 17 janvier 2022 à 12h00.

Conformément à la délibération n°2022-002 du 27 janvier 2022, la commune a déclaré :

- le lot n°10 infructueux pour absence de réponses et autorise le lancement d'une procédure négociée pour ce lot sans publicité ni remise en concurrence,
- les offres du lot n°8 inacceptable et décide de relancer une consultation pour ce lot sous la référence de marché 2022-INV-001-08,

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 avril 2022 pour former des marchés à procédure adaptée selon les critères de la consultation suivants :
la Maîtrise d'oeuvre :

Critère		Pondération	Notation
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	50%	Notation sur 50
2	Prix	50%	Notation sur 50

➤ **Critère « Valeur technique » :**

La valeur technique(T) sera **appréciée au vu des informations transmises dans le « cadre de réponse »** technique et dans les annexes de ce dernier, avec le barème suivant :

- a) **Méthodologie d'intervention et équipements/matériels mis en œuvre pour l'opération – 20 points :**
- Méthodologie de mise en œuvre et descriptif des solutions techniques retenues,
 - Matériels, outillage et moyens de prévention et de sécurité spécifiques à l'opération,
- b) **Moyens humains envisagés affectés à l'opération – Présentation équipe - 20 points :**
- Organigramme fonctionnel de l'équipe affectée à l'opération avec les missions spécifique de chacun (Etudes, PAQ, réalisation, exécution),
 - Nombre de personnes affectées au chantier (mini ou maxi selon le planning),
 - Moyens humains prévus pour les études d'exécution (mission réalisée en interne ou par un BET externe),
- c) **Dispositions mises en œuvre pour respecter les contraintes spécifiques de l'opération et au calendrier des travaux - 10 points :**
- Contraintes de site, d'accès et coactivité en site occupé,
 - Décomposition sommaire des interventions (phasage) afin d'optimiser le calendrier des travaux,

Note sur 10 points	
0	Absence de réponse
2	Insuffisant
4	Passable
6	Bon
8	Très bon
10	Excellent

Note sur 20 points	
0	Absence de réponse
4	Insuffisant
8	Passable
12	Bon
16	Très bon
20	Excellent

➤ **Critère « Prix » :**

La note générale « P » sera évaluée selon la formule :

$$Note = 50 \times (\text{prix du candidat le moins élevé} / \text{prix du candidat})$$

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats s'il le juge utile.

Il peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

➤ **NOTE du candidat :**

L'offre la mieux disante sera l'offre obtenant la meilleure note totale en tenant compte des précisions données ci avant. Note = T+P.

En cas d'égalité de note, l'offre du candidat ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur Prix sera retenue.

Que lors de l'ouverture des plis, au regard du rapport ACT de la Maîtrise d'œuvre, une mise au point technique des offres a été demandé aux entreprises de certains lots pour prendre en compte les préconisations du bureau de contrôle afin de lever des réserves défavorables du RICT.

Qu'au regard des différentes offres et de l'estimation faite, la mise en concurrence, la publicité et des offres de chaque candidat, ces dernières sont conformes aux attentes de la commune. Elle a retenu, après et,

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le: 12 MAI 2022 SLO

ID: 033-213301435-20220503-2022_039_V2-DE

selon les critères de jugement des offres, comme étant les offres les plus l'offre des entreprises suivantes pour chacun des lots des consultations du

N° de Marché	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire	Montant HT en €	Montant TT en €
2021-INV-003-01	SARL EURO DEMOLITION SYSTEMS 89 Avenue du Périgord 33370 Salleboeuf Tél : 05.56.30.18.00 Mail : euromolition@orange.fr SIRET : 414 045 765 00016	45 378,00€	54 453,60€
2021-INV-003-02	SARL GREZIL N°29 azac 33820 Braud et Saint Louis Tél : 05.57.64.70.97 Mail : batiment@sarlgrezil.fr SIRET : 390 437 820 00017	215 593,60€	258 712,32€
2021-INV-003-03	SAS BURDIGALA 12 rue Newton – Lot 1 33370 Tresses Tél : 05.56.40.33.70 Mail : info.burdigala@gmail.com SIRET : 409 552 489 00048	93 402,67€	112 083,20€
2021-INV-003-04	Mathieu Lacombe SAS 11 Ter La Coudre 33620 Saint Mariens Tél : 05.57.58.85.82 Mail : contact@mathieu-lacombe.com SIRET : 441 281 862 00025	46 647,66€	55 977,19€
2021-INV-003-05	SARL CRISTOPHE DUFFAU 2 Chemin des Lurzines 33710 Prignac et Marcamps Tél : 05.57.68.40.57 Mail : sarlduffau@gmail.com SIRET : 514 279 355 00028	37 607,00€	45 128,40€
2021-INV-003-06	CIPP SARL 21 rue de la combe de la Chainette 17260 Gemozac Tél : 05.46.95.07.07 Mail : technique@cipp.fr SIRET : 302 364 955	178 985,55€	214 782,66€
2021-INV-003-07	ALUMIN SARL 5 rue Joseph Cugnot – BP 30328 33695 Mérignac Cedex Tél : 05.57.92.30.55 Mail : alumin.aodl@gmail.com SIRET : 413 526 864 00033	56 443,00€	67 731,60€
2022-INV-001-08	CREABOIS 12 Route du fileur 33750 Beychac et Cailleau Tél : 05.56.38.48.17 Mail : contact@creabois.fr SIRET : 433 531 167 00032	151 071,38€	181 285,66€
2021-INV-003-09	EGE CONCEPT Route de Lalande 33450 Montussan Tél : 05.57.91.88.63 Mail : contact@egeconcept.fr SIRET : 817 893 266 00020	42 253,47€	50 704,16€
2021-INV-003-10	LD CONCEPT 15 rue du Courdouney 33140 Cadaujac Tél : 05.57.80.44.59 Mail : ldconcept33@orange.fr SIRET : 521 282 285 00035	21 417,50€	25 701,00€

Envoyé en préfecture le 12/05/2022
 Reçu en préfecture le 12/05/2022
 Affiché le **12 MAI 2022** 
 ID : 033-213301435-20220503-2022_039_V2-DE

2021-INV-003-11	AXIMA CONCEPT 18 rue Thomas Edison 33610 Canejan Tél : 05.57.29.10.60 Mail : christophe.barriviera@engie.com SIRET : 854 800 745 01547	170 774,46€	204 929,35€
2021-INV-003-12	SIETEL SAS 10 Avenue Charles de Gaulle – BP34 33820 Saint Ciers sur Gironde Tél : 05.57.32.94.20 Mail : l.caullier@sietel.fr SIRET : 349 100 590 00010	82 976,15€	99 571,37€
2021-INV-003-13	EIRL NUEL 379 Route de Larbonloy 24700 Saint Geraud de Corps Tél : 06.15.66.07.91 Mail : ent.nuel@orange.fr SIRET : 751 120 551 00039	73 384,65€	88 061,58€
2021-INV-003-14	EPRM SAS 16 rue des Genêts 33450 Saint Loubes Tél : 05.57.77.11.40 Mail : eprm@eprm.pro SIRET : 324 665 322 00040	25 369,00€	30 442,80€
2021-INV-003-15	SARL BRUGERE FROMENTIER PLAFOND ISOLATION ZI « Les Marais d'Eygreteau » 2 rue des Peupliers – BP 90001 33230 Coutras Tél : 05.57.69.41.71 Mail : sarlb2fi@gmail.com SIRET : 828 260 182 00021	30 147,27€	36 176,72€
TOTAL		1 271 450,76€	1 525 741,61€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres qui a identifié les entreprises comme les plus satisfaisantes au regard des critères du marché et donc d'attribuer les marchés de travaux par lot conformément à la proposition citée ci-dessus.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le MAPA de travaux pour la restructuration du bâtiment du port et annexes conformément au descriptif donné ci-avant, pour chacun des lots, aux entreprises les mieux disantes au regard des critères de la consultation, pour un montant total de 1 271 450,76€ HT soit 1 525 741,61€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces marchés publics de travaux et des éventuels avenants découlant de l'exécution des travaux,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 à l'opération 32 – article 21318.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE